ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTE RECTORAL DU 30 JUIN 2026 PORTANT OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS À L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

(EXAMEN DU CAPPEI)

SESSION 2027

La rectrice,

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

VU la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pour l'année 2027 est ouvert du :

Mercredi 4 novembre 2026 à 12h00 au vendredi 4 décembre 2026 à 12h00

via le site CYCLADES : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

Article 2 : Les candidats devront adresser leurs pièces justificatives au service compétent, en respectant les modalités publiées sur le site académique, au plus tard le 4 décembre 2026, délai de rigueur.

Article 3 : Les candidats devront transmettre leur dossier professionnel relatif à l'épreuve 2, en respectant les modalités publiées sur le site académique, au plus tard le 10 mars 2027 dernier délai. Tout candidat qui ne respectera pas la date fixée ne pourra se présenter aux épreuves.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice d'académie

Signé

Virginie DUPONT